

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 1^{er} Juin (01/06/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mai, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Christine HEMERY, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,
M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Maïté GARRIGUES (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Jérôme VALETTE (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), **Adjoints**,
Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Sabine AUGÉ (représentée par Madame Muriel VALETTE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**

ETAIT EXCUSE: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

FINANCES COMMUNALES

03 – 01 Juin 2017

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF
2016 – BUDGET PRINCIPAL**

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14 et L.2121-31,

Vu la Commission des Finances du 16 Mai 2017,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme HEMERY délibérant sur le compte de gestion et sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par Monsieur Le Maire,



Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des détails de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

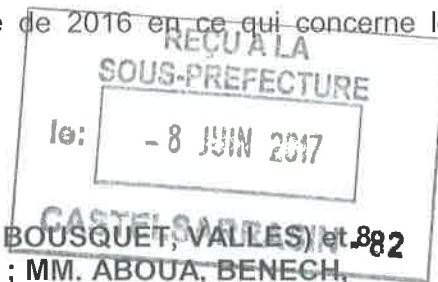
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, lequel peut se résumer ainsi :

| COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET PRINCIPAL | | | | |
|---|---------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| Libellés | Fonctionnement | | Investissement | |
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés N-1 | | 3 858 786,11 | | 1 036 777,77 |
| Opérations de l'exercice | 14 297 309,14 | 15 758 635,76 | 4 760 277,02 | 2 376 498,82 |
| Résultats de l'exercice | | 1 461 326,62 | | - 2 383 778,20 |
| Résultats de clôture | | 5 320 112,73 | 1 347 000,43 | |
| Restes à réaliser | - | - | 1 656 446,11 | 2 420 894,81 |
| RESULTATS CUMULES | | 5 320 112,73 | | 764 448,70 |

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice de 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 21 voix pour, 3 voix contre (Mme FANFELLE, MM. BOUSQUET, VALLES) et 82 abstentions (Mmes CASTRO, CLARMONT, DULAC ; MM. ABOUA, BENECH, CALVI, CHARLES, GUILLAMAT),



- **CONSTATE** les résultats des différentes sections budgétaires,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **DECIDE** d'annuler les crédits non consommés et non reportés,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2016 du receveur municipal,
- **ADOpte** le Compte Administratif 2016.

Pour copie conforme
Moissac le 02 Juin 2017
Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :